Image not found or type unknown

Procuration dans le cadre d'une succession

Par **Danielle EBROIN**, le **24/07/2017** à **03:00**

Dans le cadre de la succession de ma mère ,le notaire chargé de l'administration du dossier m'a envoyé, sans me consulter,une procuration à signer, pour mandater mon frère ou ma sœur en mes lieux et place ,pour me représenter aux signatures, car je n'habite pas sur le même territoire qu'eux.

Je ne souhaite donner aucune délégation de signature et je veux être l'unique signataire des actes me concernant.

Quel recours puis-je utiliser pour que mes droits soient respectés,sans avoir à devoir me déplacer en avion et être nécessairement présente au moment des signatures .

Merci pour vos réponses éclairées.

Par **youris**, le **24/07/2017** à **09:05**

bonjour,
je ne vois pas comment vous pouvez signer vos actes sans vous déplacer ou sans donner de procuration.
salutations

Par **Danielle EBROIN**, le **24/07/2017** à **16:19**

Même pas par l'intermédiaire de mon notaire perso chez qui les documents seraient envoyés?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés